

Manager en Ressources Humaines

Cette formation « Mastère Ressources Humaines » prépare au titre « Manager en Ressources Humaines », Titre certifié de niveau 7, code NSF 315, 315n, 315t, enregistré au RNCP38460 le 21/12/2023 et délivré par FORMATIVES.

Informations sur les passerelles : [suivre le lien](#).



Objectifs de la formation

Dans un contexte économique compliqué, avec une reprise de la croissance qui reste conditionnée par l'inflation, les managers en RH auront fort à faire pour replacer l'humain au centre des stratégies et des priorités, préconiser de nouvelles pratiques managériales, gérer la QVCT et la GEPP, améliorer la performance et le dialogue social au sein de leur organisation. C'est pourquoi nous formons des managers en ressources humaines aptes à élaborer une stratégie RH. Leurs missions: conseiller et accompagner les managers sur le terrain, mettre en place des projets RH et accompagner le changement au sein des entreprises, superviser l'administration du personnel, animer et négocier avec les partenaires sociaux.

Débouchés professionnels

- Adjoint du Directeur des Ressources Humaines
- Coordinateur RH
- Responsable de la gestion des RH
- Responsable du développement, de missions ou de projets RH
- HR Business Partner
- Manager des Ressources Humaines
- Spécialiste RH
- Talent Partner / Manager

Conditions d'accès

Cette formation est accessible et s'adresse à toute personne titulaire d'un diplôme de niveau 6 (BAC+3).

Les admissions se font après validation des étapes suivantes :

- Etude du dossier d'inscription
- Entretien de motivation
- Test de positionnement
- Entretien final avec le directeur

ALTERNANCE

INITIAL

Durée de la formation

2 années de formation
1 200 heures sur le cycle

Rythme de la formation

2 jours en formation
3 jours en entreprise

Date de rentrée

Les rentrées se font, chaque année, sur le mois de septembre.

Accessibilité handicap

Nos établissements sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute question, veuillez contacter notre référent handicap : Martin DEMORY - 06 21 94 54 51

Tarif de la formation

Si la formation est suivie en alternance, son coût est entièrement pris en charge par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'entreprise.

Le coût de la formation en initial est de 4 800 € par an. Nous avons également la possibilité de vous proposer la mise en place d'un échancier.

Les formateurs

Nos formateurs sont des professionnels et experts issus des secteurs qu'ils enseignent au sein de notre établissement.

Ils vous accompagnent dans l'acquisition des connaissances et compétences clés grâce à des cours concrets, enrichis par leurs propres expériences terrain.

Contact - Fréjus

07 77 46 60 08
2740 RD4
83 600 Fréjus

Contact - Cannes

07 88 47 59 81
68 Boulevard Carnot
06 400 Cannes

Contact - Draguignan

06 35 22 58 08
169 Avenue Maréchal Juin
83 300 Draguignan

contact@esc-acaman.com
www.esc-acaman.com



Contenu de la formation & Programme

BLOC 1 : ELABORER LA STRATÉGIE DES RESSOURCES HUMAINES

Identification des besoins RH avec une vision prospective sur les métiers, les compétences et l'emploi
Traduction de la politique d'entreprise en orientations RH

BLOC 2 : SUPERVISER LES DISPOSITIFS DE DÉVELOPPEMENT DES RH

Allocation des ressources nécessaires au développement
Attribution des moyens RH permettant de sécuriser le capital humain en soutenant les parcours individualisés
Déploiement de plans d'actions RH auprès des collaborateurs

BLOC 3 : MANAGER UN SERVICE ET DES INNOVATIONS RH

Pilotage d'un projet d'accompagnement au développement des RH
Accompagnement du développement du capital humain

BLOC 4 : PILOTER LA PERFORMANCE SOCIALE

En collaboration avec les contrôleurs de gestion, définition d'une politique salariale équitable, attractive et efficiente
Supervision du contrôle de gestion sociale dans une démarche d'amélioration continue, en collaboration avec les services concernés

BLOC 5 : PROMOUVOIR LES RELATIONS SOCIALES

Organisation et animation des relations sociales
Optimisation de la communication en collaboration avec les services marketing et communication
Sécurisation des relations sociales en collaboration avec le service juridique

Attribution de la certification

L'attribution de la Certification Professionnelle est décidée par le Jury National de Certification réuni par l'organisme certificateur. L'apprenant se verra attribuer la certification professionnelle s'il répond aux conditions cumulatives exigées.

Il est possible, dans certains cas, de valider un ou plusieurs blocs de compétences, selon votre parcours. Pour obtenir votre certification, il vous faudra cependant valider l'intégralité des blocs de compétences. Merci de nous contacter pour une étude de votre dossier.